la lettre de la qualité de la construction

Nord - Pas-de-Calais

n°14 - Décembre 2013

Edito par Jean-Pierre Boyez, président de Nord Picardie Bois

Si le Nord - Pas-de-Calais présente un faible taux de boisement, ses 100 000 hectares de forêt constituent une vraie richesse pour notre région. Réservoir de biodiversité, la forêt stocke en effet le carbone, purifie l'eau et participe à la lutte contre le changement climatique.

Si elle est bien connue pour ses vertus écologiques, la forêt joue un rôle tout aussi important sur le plan économique et social, elle est en effet à l'origine d'une filière régionale en plein développement et créatrice d'emplois. Le Nord - Pas-de-Calais se place d'ailleurs à la troisième place des régions consommatrices de bois.

La filière forêt bois du Nord - Pas-de-Calais représente un poids économique fort avec plus de 4 000 entreprises et plus de 30 000 salariés répartis sur de nombreux secteurs et métiers liés au bois : exploitants forestiers, scieurs, négociants, menuisiers, charpentiers, constructeurs de maisons à ossature bois, agenceurs, parqueteurs.

Au cœur de cette filière, de l'arbre à l'habitat, on retrouve le bois. Matériau naturel et performant, le bois possède de nombreuses caractéristiques techniques qui font de lui une réponse adaptée aux nouveaux enjeux liés à la performance énergétique des bâtiments et aux exigences développées dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Cette nécessité de plus en plus tangible liée au besoin d'adapter le cadre de vie de l'habitat au mode vie d'aujourd'hui et de demain amène les entreprises à élever leur niveau de compétence et proposer des extensions en bois, des isolations extérieures avec bardage bois, des portes d'entrée et portes de service en bois isolées, des fenêtres bois ou mixtes bois alu avec de hautes performances allant jusqu'au triple vitrage, des aménagements intérieurs ou des planchers, des parquets bois en pose traditionnelle ou en pose flottante adaptés. La filière bois construction est de ce fait en plein développement : de la maison individuelle au logement collectif, en passant par les établissements publics, et aussi bien en neuf que sur le marché de la réhabilitation.

De belles perspectives s'ouvrent donc au bois construction. À son développement sont liés d'importants enjeux, tels que l'amélioration de la gestion et la mobilisation de la ressource locale, la recherche dans nos universités, l'accompagnement des projets innovants, l'adaptation de nos essences locales à nos besoins de demain en construction et rénovation, le développement de filières courtes et locales en dopant spécialement nos entreprises de première transformation, le soutien à la création d'emplois, à la mise en œuvre d'une excellence environnementale, la formation, la promotion des savoir-faire et des produits locaux.

Conscients des opportunités et des défis à relever, Nord Picardie Bois et tous ses partenaires de la filière forêt bois régionale, de l'amont à l'aval, sont mobilisés autour d'un plan d'action commun, animé par l'interprofession. La Région Nord - Pas-de-Calais a ainsi officialisé un pôle d'excellence régional bois depuis 2008 et un Contrat de Filière interrégional a même été signé avec la Picardie en 2010.

Par ailleurs, le ministère de l'Écologie, en lien avec la DREAL Nord - Pas-de-Calais, a récemment lancé un appel à projet visant l'accompagnement et le développement d'une filière verte dans le domaine de la rénovation. Nord Picardie Bois est partenaire de cette démarche qui est présentée dans cette lettre.

Nord Picardie Bois et tous les organismes qu'elle fédère au sein du réseau régional, tel que le Comité National pour le Développement du Bois, se tiennent à disposition des maîtres d'ouvrage et d'œuvre désireux d'utiliser du bois (et notamment du bois local lorsque cela est possible) dans leurs projets constructions et réhabilitation en leur proposant un accompagnement : aide à la conception, conseils et expertise technique, recherche de partenaires et d'entreprises.

D'ici à 2020, la part de la maison à ossature bois va encore progresser de 50 %. En rénovation, la surélévation, le volume ajouté bois, le bardage bois ont démontré leur pertinence ; choisir pour cela des bois locaux nous aidera à générer des emplois pérennes dans une démarche écologique et vertueuse.

Actualités

Reconnaissance «Garant de l'environnement»
signature de 3 nouvelles chartes

La mention «RGE» s'enrichit et s'étend à de nouveaux professionnels. Elle prend un nouveau nom et devient «Reconnu Garant de l'Environnement». Elle permet aux particuliers d'identifier plus facilement les entreprises et artisans bénéficiant d'une qualification professionnelle reconnue en matière de rénovation énergétique.

À l'occasion de sa visite au salon Batimat, Cécile Duflot, a signé, le 4 novembre dernier, trois chartes «RGE» avec l'Ademe et les filières du bâtiment. Ces chartes attestent de la mobilisation des professionnels pour atteindre les objectifs ambitieux de construction et de rénovation fixés par le Gouvernement :

- élargissement de la démarche «RGE travaux» qui est prolongée de deux ans et étendue aux certifications portant sur une « offre globale » de rénovation ;
- lancement de la mention «RGE études» pour identifier les professionnels de la maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'étude, économistes de la construction, ...) compétents en matière d'amélioration de la performance énergétique et augmenter leur nombre ;
- engagement des industriels produisant les matériaux de construction et de rénovation, avec «RGE industrie» pour la formation des artisans et la promotion de la mention «RGE».

Sommaire

Page 1 : Edito par Jean-Pierre Boyez, président de Nord Picardie Bois
Page 2 : La construction bois en Nord - Pas-de-Calais
Filières vertes construction
Page 4 : Comité des professionnels de la construction
Veille réglementaire

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais

Le matériau bois : des réponses techniques variées et adaptables

Dans les années 80, la notoriété de construction bois se résumait à la charpente traditionnelle et aux constructions en bois lamellé-collé. De nombreux équipements sportifs, dont le stade couvert de Liévin (62), témoignent de cette époque. Si une tentative de promotion de la construction de maisons individuelles en bois avait été lancée alors, cette action ne s'était pas inscrite dans la durée.
Depuis plus de vingt ans, la filière bois régionale s'est organisée pour promouvoir l'utilisation du bois principalement dans la construction, et grâce à la sensibilisation et à la formation des concepteurs, des projets bois ont rapidement commencé à voir le jour.

Au début des années 2000, la demande pour des constructions bois est allée croissante du fait de la demande des architectes, mais aussi de la commande publique poussée par les critères écologiques de la « Haute Qualité Environnementale ». Les projets de construction étant de plus en plus conséquents, les entreprises existantes ont dû se renforcer et de nouvelles entités ont vu le jour.
Un indicateur du formidable développement de la construction bois a été l'apparition sur le marché français de nouveaux produits jusque là pratiquement inconnus des professionnels. De nombreux industriels européens ont profité de la dynamique bois pour proposer des produits déjà bien rodés chez eux : le LVL pour les scandinaves, les bois aboutés KVH® et les CLT pour l'Allemagne et l'Autriche. Ces composants encore peu produits en France sont aujourd'hui connus de tous et disponibles dans certains négoces (KVH® et LVL) ou en direct auprès des industriels. L'offre produit est devenue européenne.

Outre la commande publique, le bois s'est bien développé sur d'autres secteurs : les logements collectifs , l'immobilier d'entreprise.
Aujourd'hui, les exigences de la réglementation thermique ont permis au bois de démontrer ses énormes capacités de réponses techniques variées et adaptables à de nombreuses situations.
Les éléments de façades comprenant isolation, menuiseries, parement intérieurs et extérieurs peuvent être entièrement fabriqués en usine. L'intervention sur chantier se résume alors à une simple pose d'éléments finis sans nuisances sonores ni d'encombrement de voirie comme cela peut être le cas avec d'autres modes constructifs.

Cependant, la part de construction bois pour la maison individuelle est relativement décevante alors que c'est un secteur à grand potentiel. Des études marketing avancent que la maison préférée des français est en bois. Les entreprises ont démontré leur savoir faire et les différents systèmes constructifs, leur capacité à répondre sans artifices techniques aux critères exigeants du label « Passivhauss ».
Pourtant la part de marché de ce secteur n'est que de 9,3% pour les quatre régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute et Basse Normandie, alors qu'il frôle les 20% dans l'Est ou chez nos voisins belges. La raison vient a priori du nombre insuffisant d'entreprises qualifiées « Constructeur de Maison Individuelle » (UNCMI), mais aussi, contrairement à ce qui se passe en Belgique, de la non obligation du recours à l'architecte quelle que soit la surface construite. En effet, faire appel à un architecte (en tant que prescripteur) favorise l'utilisation du bois dans la construction. Certains verront, pour expliquer la faiblesse du marché régional, les contraintes esthétiques liées au bois ou son inadéquation aux clauses de « PLU » préconisant la brique.
Une maison bois performante n'a pas forcément une apparence bois, tous les revêtements de façades peuvent y être appliqués.

Rémy Delécluse, CNDB

Glossaire :
LVL : Laminated Veneer Lumber ou Lamibois
KVH® : Marque déposée désignant un bois abouté et contrecollé
CLT : Cross Laminated Timber
UNCMI : Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles

Charpente Douglas du marché couvert de Honnecourt sur Escaut (charpenterie des Hauts de France)

Ossature bois en peuplier
(Actes architectures)

Tribune en peuplier à Etaples sur mer (Actes architectures)

Filières vertes bois construction et matériaux biosourcés

Rénovation et/ou agrandissement de maisons de ville par des essences de bois feuillu privilégiant la provenance locale

Dans le cadre d'un enjeu fort de rénovation énergétique de l'habitat en Nord - Pas-de-Calais, la DREAL s'est donnée comme objectif de soutenir à la filière bois pour qu'elle puisse accéder plus aisément aux marchés régionaux de la rénovation. Il s'agit de mettre en avant le savoir-faire des acteurs de la filière, en intégrant les essences de bois local et en donnant de la lisibilité aux entreprises sur les marchés actuels et à venir. Deux territoires sont ciblés : l'ex-bassin minier et la métropole lilloise.

Le projet possède une dimension inter-filières (en structure, en parement ou pour l'isolation), à savoir la filière bois-feuillu, étendue aux matériaux bio-sourcés et matériaux issus du recyclage.
L'objectif de rénovation-réhabilitation de l'habitat pourra prendre plusieurs formes :

- rénovation-isolation par l'intérieur ou par l'extérieur,
- extension de la maison sur l'arrière,
- surélévation.

La première phase identifiera toutes les niches de bois-construction (bardage, plancher, parquet, fenêtre/porte, charpente, ...) et déterminera une ou plusieurs offres produits en bois local (ex : aulne pour le bardage, chêne pour la charpente, ...).
La deuxième phase valorisera l'opération Réhafutur (Maisons et cités Soginorpa) par l'intégration du bois dans les marchés de travaux pour une généralisation des techniques utilisées.
La troisième phase tentera de généraliser le recours au bois dans les appels d'offres travaux par le lancement d'un appel à projets multi-sites sur le territoire de la métropole lilloise.
La quatrième phase verra la démarche étendue aux territoires limitrophes, à savoir la Picardie et la Belgique.

Soutenue par le Ministère de l'Ecologie, la DREAL anime ce projet d'accompagnement de la filière bois et matériaux biosourcés.
Les partenaires associés à ce stade, outre les entreprises de 1ère et 2ème transformation de la filière sont Nord Picardie Bois, la FFB Nord - Pas-de-Calais, le cluster Ekwation, le Conseil régional, Lille Métropole Communauté Urbaine, le CD2E, Maisons et Cités/Soginorpa.

Romain Hannedouche, DREAL

Référence réglementaire : circulaire du 31 décembre 2012, relative à la « territorialisation de la démarche filières vertes dans le champ de la qualité de la construction » qui vise à identifier et accompagner des projets économiques régionaux dans le cadre du plan d'actions national sur les Matériaux et Produits de construction bio-sourcés.

7 octobre 2013 : comité régional des professionnels du bâtiment

Le Comité des Professionnels de la Construction est une nouvelle instance régionale destinée à réunir les acteurs institutionnels et les professionnels afin de proposer des actions concrètes pour dynamiser la construction neuve et la rénovation en région, et favoriser la réponse des entreprises aux politiques publiques dans le domaine du bâtiment.

La première séance était centrée sur le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), piloté par le préfet de région. La profession était bien représentée par la présence de maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux), de maîtres d'œuvre (architectes), d'entreprises de construction et d'artisans. Plusieurs thèmes à enjeux ont été abordés :

- l'éco conditionnalité (Reconnu Garant de l'Environnement) et les dispositifs de formation,
- le financement de la rénovation énergétique,
- le contrôle par la puissance publique des rénovations énergétiques,
- la mobilisation des professionnels pour le PREH,
- le problème du désamiantage.

Michel PASCAL, directeur de la DREAL, a rappelé la nécessité de travailler collectivement pour être à même de répondre aux besoins des ménages en termes de travaux dans le cadre du PREH. Des groupes de travail thématiques se dérouleront dans un calendrier contraint au 1er trimestre 2014, associant pleinement les représentants de la profession et en lien avec le Conseil régional. L'objectif est de lever les obstacles techniques, administratifs ou financiers à la bonne exécution du PREH et favoriser la mobilisation collective et massive des prescripteurs, des entreprises et des artisans.

DREAL / ECLAT
Division Economie et
Qualité de la Construction

Veille réglementaire

Décret n° 2013-979 du 30 octobre 2013 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie des bâtiments nouveaux

Arrêté du 30 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs et parties nouvelles de bâtiments et pour les rénovations de certains bâtiments existants en France métropolitaine

Arrêté du 22 octobre 2013 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 27 avril 2012 portant nomination des membres de la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction

Arrêté du 11 octobre 2013 relatif à l'agrément de la demande de titre V relative à la prise en compte des systèmes de récupération instantanée de chaleur sur eaux grises dans la réglementation thermique 2012

Décret n° 2013-891 du 3 octobre 2013 visant à favoriser la construction de logements

Arrêté du 1er octobre 2013 relatif à l'agrément de la demande de titre V relative à la prise en compte du système « NILAN Compact P » dans la réglementation thermique 2012

Arrêté du 1er octobre 2013 relatif à l'agrément de la demande de titre V relative à la prise en compte du système « MT2I » dans la réglementation thermique 2012

Décret n° 2013-832 du 17 septembre 2013 relatif aux modalités d'attribution de la prime exceptionnelle d'aide à la rénovation thermique des logements privés

Arrêté du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

Lettre de la qualité de la construction
Directeur de publication : Michel Pascal
Rédacteur en chef : Denis Magnol - Coordonnateur : Hubert Delporte - Secrétaire de rédaction : Christine Diéval
Réalisation : DREAL Nord - Pas-de-Calais / Communication / Ségolène Goubet
Rédacteurs : Rémy Delécluse (CNDB), Romain Hannedouche (DREAL), DREAL/DEQC
Crédits photos : pages 2 et 3, Nord Picardie Bois, Charpenterie des Hauts de France, Actes Architectures ; page 4 : DREAL NPDC